

**CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT**

SEANCE du jeudi 29 avril 2021 à 20 heures

Convocation du 23 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres en exercice sauf absent excusé Mr COURLET Jean-Luc.

**Secrétaire de séance** : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme BERTIN Marie secrétaire de séance.

Considérant que la retransmission en direct n'est pas possible car la commune n'a pas les moyens de réaliser cette transmission,

Considérant le respect des consignes et des protocoles sanitaires liés au Covid 19

Monsieur le Maire propose que ce Conseil Municipal soit réalisé à huit clos.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que cette séance de Conseil Municipal se déroulera à huit clos.

**Ordre du jour :**

- 1°) Approbation du compte-rendu séance précédente
- 2°) Demandes d'urbanisme
- 3°) Droit de préemption urbain
- 4°) Tarifs location restaurant Le Saugeais
- 5°) Fête des mères
- 6°) Transfert de compétences, loi LOM
- 7°) Permis de construire
- 8°) Elections Départementales et Régionales
- 9°) Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un 10<sup>ème</sup> point la validation du devis pour le matériel de bureau secrétariat : cette demande est approuvée à l'unanimité.

**1°) Approbation compte-rendu séance précédente**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote avec correction sur le budget général comme suit :

Suite à une erreur technique la somme de 123 957,38 € a été inscrite au compte 001 dépense du budget général.

Or cette somme concernait les comptes 2313 et 2315, aucun déficit d'investissement n'étant repris sur 2021.

Il convient donc de corriger le budget comme suit :

001 – déficit d'investissement	0
2313 - constructions	92 355,25 €
2315 - installations	100 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette modification.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2°) Demandes d'urbanisme**

### **Déclaration préalable**

- ❖ Monsieur Koken Veysel, 30 Rue de l'Eau vive 25300 Doubs, dépôt du dossier le 18 mars 2021. La présente demande a pour objet la construction d'un garage à côté du pavillon existant de 5,20 x 3,35 soit 19 m<sup>2</sup> située sur la parcelle n° 28 section AB au 27 Grande Rue à Maisons-Du-Bois Lièvreumont.
- ❖ Monsieur Baverel Brice, 5 Le Pré Jacquier 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 19 mars 2021. La présente demande a pour objet la pose de panneaux photovoltaïques sur 2 parties de la toiture, 1 zone sur toiture garage (2 x 6 panneaux 20,4 m<sup>2</sup>), 1 zone sur toiture côté sud-ouest (2 x 3 panneaux 10,2 m<sup>2</sup>.) située sur la parcelle n° 61 section ZN.
- ❖ Monsieur Pourchet Sébastien, Les Pinrards 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 22 mars 2021. La présente demande a pour objet la pose de panneaux photovoltaïques noirs située sur la parcelle n° 30 section ZC.
- ❖ SCI KARDELEN, 30 Rue de l'Eau vive 25300 Doubs, dépôt du dossier le 15 avril 2021. La présente demande a pour objet la division de la parcelle AB-28 pour détachement située sur la parcelle n° 28 section AB au 27 Grande Rue à Maisons-Du-Bois Lièvreumont.
- ❖ Monsieur Vuillemin René, 1 Rue Bellevue 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 25 mars 2021. La présente demande a pour objet le rebouchage d'une porte de garage au 12 rue de la Vallée d'Ornans 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont située sur la parcelle n° 64 section AC.

### **Permis de construire**

- ❖ Madame Baverel Christine, Les Pinrards 25650 MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, dépôt du dossier le 26 mars 2021. La présente demande a pour objet la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole située sur la parcelle 337 ZC n°42.
- ❖ Madame Jamot Véronique, 9 Grande Rue 25650 MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, dépôt du dossier le 26 avril 2021. La présente demande a pour objet la construction d'un garage deux places en limite de propriété, la rénovation de la toiture de la maison existante côté Grande Rue et le renforcement du mur de soutènement ben limite de propriété située sur la parcelle AC n°66.

## **3°) Droit de préemption urbain**

Aucune demande à ce jour.

## **4°) Tarifs location restaurant Le Saugeais**

Proposition toujours à l'étude.

## **5°) Fêtes des mères**

### **Fête des mères**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid 19, nous ne pourrons pas organiser le repas de la fête des mères. Le Conseil Municipal propose d'offrir un bon d'achat de 20 euros pour toutes les mamans de la commune. Ces bons seront disponibles à partir du 15 mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021 en mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'offrir un bon d'achat de 20 euros à toutes les mamans de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6°) Transfert de compétences, loi LOM**

**COMPETENCE MOBILITE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT**

Monsieur le Maire expose que la loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.) du 24 décembre 2019, réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle entend supprimer les zones blanches de la mobilité (Zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux Collectivités territoriales.

Plus précisément, elle poursuit quatre objectifs :

- Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilité ;
- Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les départements.
- Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.

Afin d'éviter les « zones blanches », les Communautés de Communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer et devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

A défaut de position, la Région deviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'A.O.M. référente dans le ressort territorial de l'E.P.C.I.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu et après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de Montbenoît
- Décide de ne pas demander à l'E.P.C.I, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transports publics, des services à la demande de transports publics et des services de transports scolaires que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des transports
- Approuve la modification de l'article 5 des statuts : Compétences
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 7°) Permis de construire

## 8°) Elections Départementales et Régionales

Organisation des bureaux de vote

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Le scrutin sera ouvert pour chaque tour de l'élection à 8 heures et clos à 18 heures.

Le Conseil Municipal procède à la composition du bureau de vote :

### Bureau de vote du dimanche 20 juin 2021

de 8 à 12 heures	de 12 à 15 heures	de 15 à 18 heures
<ul style="list-style-type: none"><li>• MINARI Fabian</li><li>• JONCOUR Magaly</li><li>• POURCHET Emmanuel</li><li>• PELLETIER Jean-Noël</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• HINZE Dirk</li><li>• BOURDIN Francis</li><li>• GINCHARD Jérémie</li><li>• POURCHET Julien</li><li>• FUSIER Nicolas</li><li>• VUILLEMIN Marc</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• JACQUET Baptiste</li><li>• POURCHET Emmanuel</li><li>• PELLETIER Jean-Noël</li><li>• NICOD Christian</li><li>• JONCOUR Magaly</li><li>• BOURDIN Francis</li></ul>

Bureau de vote du dimanche 27 juin 2021

de 8 à 12 heures	de 12 à 15 heures	de 15 à 18 heures
<ul style="list-style-type: none"><li>• POURCHET Julien</li><li>• VUILLEMIN Marc</li><li>• FUSIER Nicolas</li><li>• JONCOUR Magaly</li><li>• GUINCHARD Jérémie</li><li>• BERTRAND Emmanuelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• MINARY Fabian</li><li>• BOURDIN Francis</li><li>• BERTRAND Emmanuelle</li><li>• GUINCHARD Jérémie</li><li>• JACQUET Baptiste</li><li>• VUILLEMIN Marc</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• VUILLEMIN Marc</li><li>• BOURDIN Francis</li><li>• JACQUET Baptiste</li><li>• NICOD Christian</li><li>• JONCOUR Magaly</li><li>• FUSIER Nicolas</li></ul>

**9°) Informations et questions diverses**

**Adhésion CAUE**

Chaque début d'année **le CAUE du Doubs nous sollicite** afin de renouveler notre adhésion. Le CAUE du Doubs est à notre disposition pour assurer ses missions de services aux collectivités, particuliers, et l'ensemble des partenaires. L'adhésion au CAUE permet notamment de bénéficier gratuitement des services de leurs architectes, urbaniste, paysagiste et documentaliste. Ces derniers peuvent nous aider dans nos projets de bâtiments, d'espaces publics, d'urbanisme opérationnel et de territoire. L'adhésion au CAUE permet d'accompagner nos concitoyens, dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle, en les recevant dans les 13 permanences réparties sur le territoire du Doubs. Le montant de notre adhésion s'élève pour notre commune :

- Entre 500 et 999 habitants : 120 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de renouveler l'adhésion au CAUE du Doubs pour le montant de 120,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fleurissement**

Monsieur le Maire présente deux devis pour le fleurissement de la commune :

- l'entreprise Duchesne de Flagey pour un montant de 1144,10 € TTC
- l'entreprise Hanriot de Arc-Sous-Cicon pour un montant de 1800,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise Duchesne pour le fleurissement de la Commune 2021 pour un montant total de 1144,10 € TTC.

**Demande d'autorisation d'agrainer**

Monsieur Baverel Romain président de l'ACCA de Maisons-Du-Bois Lièvreumont nous demande l'autorisation d'installer deux agrainoirs automatiques à gibier dans l'optique de rendre cette pratique raisonnée et surtout encadrée (voir courrier du 09/04/2021).

Le Conseil Municipal donne son approbation pour l'installation de 2 agrainoirs.

**Traversée de route**

Le GAEC Courlet du Plan Marmier nous a envoyé un mail en date du 28/04/21 demandant l'autorisation de pouvoir enterrer un tuyau d'eau sous la route dans le but de l'approvisionnement en eau des pâtures pour l'abreuvement des animaux. Ces travaux seront réalisés avec l'entreprise JTA qui effectuera une simple tranchée.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation d'enterrer le tuyau d'eau.

#### Demande d'achat terrain communal

- Monsieur Carrez Luc, 6 rue de la Vallée d'Ornans demande si la commune serait vendeuse du terrain collé à sa maison.

Le Conseil Municipal met cette demande en attente d'une demande plus précise de la part de Monsieur Carrez.

- Monsieur et Madame Jamot dans un courrier datant du 26/04/21, souhaiteraient acquérir le terrain communal devant leur maison, côté Grande Rue. Ils demandent des informations concernant les modalités de vente.

Le Conseil Municipal étudie la demande et se renseigne

#### **10°) Devis fournitures de bureau**

Un devis a été demandé à l'entreprise Euro bureau, 17 rue Denis Papin 25300 Pontarlier pour le changement de deux fauteuils de bureau du secrétariat :

- Fauteuil Tool 222,00 € HT x 2 soit un montant de 444,00 € HT.
- Fauteuil Crea-B 356,00 € HT x 2 soit un montant de 712,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise Euro bureau pour un montant de 712,00 € HT.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.